

Réglementations relatives au Corona en Basse-Saxe

Qu'est-ce qui est permis – qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Ces derniers jours, un certain nombre de mesures ont été prises successivement pour endiguer la crise du Corona et pour protéger la population. Nous avons récapitulé les règles les plus importantes à votre attention.

Veillez trouver ci-après une liste des ordonnances et interdictions édictées jusqu'à maintenant en Basse-Saxe. Cette liste est agrandie en permanence ou actualisée en fonction de la situation juridique. Pour plus de détails, veuillez consulter les ordonnances du land de Basse-Saxe au lien suivant :

<https://www.niedersachsen.de/Coronavirus/erlasse-und-allgemeinverfuegung/erlasse-und-allgemeinverfuegung-185856.html>

Interdiction de contact pour les rassemblements de plus de deux personnes

- Les rassemblements de plus de deux personnes dans l'espace public sont foncièrement interdits.
- En sont exceptées les familles ainsi que les personnes vivant dans le même foyer.
- Les infractions à l'interdiction de contact sont contrôlées et sanctionnées par les autorités du maintien de l'ordre public et par la police.
- Les restaurants, les salons de coiffure et les instituts de beauté doivent rester fermés.
- Les centres de loisir, les espaces barbecue et les lieux touristiques demeurent fermés.
- L'aide à autrui ainsi que le sport individuel et le mouvement en plein air demeurent possibles.

- L'exercice d'activités professionnelles, y compris la culture nécessaire des surfaces agricoles et forestières, demeurent autorisés.
- Les prestations de soins ambulatoires ou stationnaires médicalement urgents tels que rendez-vous médicaux ou séjours hospitaliers demeurent autorisés.
- La participation aux dons du sang demeure autorisée.
- La visite dans le cadre du droit de visite et de garde demeure autorisée dans le domaine privé respectif.
- L'aide aux personnes nécessiteuses et aux mineurs demeure autorisée.
- La participation à des mariages dans le cercle familial le plus strict demeure autorisée.
- L'accompagnement des mourants et la participation à des obsèques dans le cercle familial le plus strict demeurent autorisés.
- L'exercice du suivi pastoral par des membres du clergé est autorisé.
- Amener et récupérer les enfants dans le cadre de la garde d'urgence dans les écoles et les crèches demeure autorisé.
- Les démarches auprès d'administrations et de tribunaux et autres autorités demeurent autorisées.
- Nourrir, prendre soin et faire sortir ses propres animaux ou les animaux soumis à une obligation d'assistance demeure autorisé.
- Y fait aussi exception la prévention directe des risques pour la vie ou l'intégrité physique d'une personne ou de la propriété, ainsi que des situations d'urgence comparables.
- Y font exception les comportements qu'il faut suivre sur ordonnance d'une autorité, d'une autre autorité administrative ou d'un tribunal.
- Il est permis de séjourner dans l'espace public à des fins de compte rendu par les représentants de la presse et des médias.

Les magasins de première nécessité restent ouverts, même le dimanche

- Les magasins de première nécessité restent ouverts, à savoir le commerce de détail alimentaire et d'aliments pour animaux, les marchés hebdomadaires, les services de livraison, les pharmacies, les magasins sanitaires, les drogueries, les stations-service, ainsi que les banques et les caisses d'épargne, les bureaux de poste, les kiosques à journaux, les laveries et le commerce de gros.
- Les interdictions de vente dominicales sont suspendues jusqu'à nouvel ordre pour ces commerces.
- Tous les autres commerces restent fermés.
- Pour plus de détails : <https://www.niedersachsen.de/Coronavirus/erlasse-und-allgemeinverfuegung/erlasse-und-allgemeinverfuegung-185856.html>

Fermeture des lieux publics

- Aires de jeux
- Bars, clubs, discothèques
- Théâtres, opéras, salles de concerts, musées
- Foires, expositions, parcs de loisir, zoos et prestataires d'activités de loisir (d'intérieur et en plein air !), marchés spécialisés, halles de jeux, casinos, stations de lavage de voitures, bureaux de paris, lieux de prostitution, maisons de tolérance
- Sites sportifs : centres de sport, piscines et centres de loisirs aquatiques
- Salles de musculation
- Autres points de vente du commerce de détail, en particulier outlet center
- Pour plus de détails : <https://www.niedersachsen.de/Coronavirus/erlasse-und-allgemeinverfuegung/erlasse-und-allgemeinverfuegung-185856.html>
- Les centres de santé restent ouverts en respectant les règles d'hygiène renforcées.

Fermeture des lieux de gastronomie au public

- Restaurants, cafés-restaurants, restauration rapide, snack-bars, cantines et autres sont fermés au public.
- Livrer et aller chercher des plats prêts à emporter pour la consommation à domicile demeure autorisé. Les heures d'ouverture sont limitées de 06h00 à 18h00.
- La consommation est illicite dans un rayon de 50 mètres de ces commerces.
- Pour plus de détails : *Erlass des Niedersächsischen Gesundheitsministeriums zur Schließung von Restaurants, Speisegaststätten und Mensen vom 20.03.2020*

[Ordonnance du ministère de la Santé de Basse-Saxe sur la fermeture des restaurants, des cafés-restaurants et des cantines du 20/03/2020]

Restriction des rassemblements

- Les rassemblements dans les associations et autres centres de sport et de loisir sont interdits.
- De plus, les universités populaires, les écoles de musique et autres centres de formation publics et privés sont fermés !
- Les rassemblements dans les églises, les mosquées, les synagogues et les rassemblements d'autres communautés religieuses ne peuvent plus avoir lieu!

Extension des interdictions de visites pour les hôpitaux, les maisons de retraite, etc.

- Consignes pour la réglementation des visites en milieu hospitalier, dans les maisons de retraite et institutions similaires. Un temps de visite d'une heure par jour maximum est possible. Les visites sont interdites pour les personnes atteintes d'infections respiratoires.
- De plus, pour ces zones comme pour les universités, les écoles et les jardins d'enfants, une interdiction d'accès générale est en vigueur pour toutes les personnes qui ont séjourné au cours des 15 derniers jours dans des régions à risque à l'étranger ou dans des régions du territoire national particulièrement touchées.

Consignes strictes pour des domaines supplémentaires

- Il ne sera pas interdit d'accepter des offres de nuitée **de service**. Mais ces offres ne peuvent pas être utilisées à des **fins touristiques**.
- Pour les touristes, une interdiction de visite des îles de Basse-Saxe est en vigueur.
- Pour les magasins de bricolage, de jardinage et de produits animaliers, des consignes plus strictes seront édictées, surtout pour éviter les files d'attente. Il faudra réglementer exactement qui a accès et quand.

Règles de comportement générales importantes

En dehors des interdictions, des réglementations exceptionnelles et des dispositions pertinentes sur le plan juridique, il existe en plus les règles de comportement générales suivantes, et extrêmement importantes, que CHACUN devrait absolument respecter:

- **Garder ses distances (très important !)**
Dans les lieux publics, le tramway, au supermarché etc., il faut respecter un écart de 1,5 à 2 mètres. Avec un écart de 2 mètres, la transmission du virus est pratiquement exclue.
- **Se laver les mains (très important !)**
Régulièrement, avec soin (20-40 sec. min.) au savon.
- **Ne pas se toucher le visage si possible**
Évitez si possible de vous toucher le visage, de vous frotter les yeux, etc.
- **Respecter les règles en cas de toux et d'éternuement**
Comme en cas de grippe et d'autres infections graves des voies respiratoires, les mesures essentielles pour se protéger des infections sont de se laver régulièrement les mains et de tousser et d'éternuer en respectant les principes en vigueur.

- **Réduire les contacts sociaux à un strict minimum (v. plus haut)**
Le mieux est d'éviter le plus possible tous contacts sociaux. Vous contribuez ainsi à maintenir aussi bas que possible le nombre des infections. C'est pourquoi les écoles, jardins d'enfants et autres établissements publics ont été fermés par mesure de précaution. Pour les maisons de repos et les hôpitaux, le ministère des Affaires sociales recommande de renoncer aux visites si possible.
- **Papi et mamie ne sont pas les bons baby-sitters en ce moment**
Même si les crèches ferment, papi et mamie n'ont pas le droit de garder les enfants. Car les enfants peuvent eux aussi attraper le virus, le plus souvent sans manifester de symptômes (heureusement). Mais ils sont porteurs du virus.
- **Faire preuve d'attention et être solidaire**
Veillez sur votre santé pour éviter de contaminer les autres. Regardez dans votre environnement si/où vous pouvez aider les personnes qui font partie des groupes à risque (personnes âgées ou avec des antécédents) en allant par exemple faire les courses, en maintenant un contact par téléphone, etc.).
- Le but est de ralentir le plus possible la propagation du virus afin de ne pas surcharger trop vite le système de santé. **La protection des groupes à risque particulièrement concernés, à savoir des personnes âgées et atteintes de maladies chroniques, doit désormais être la priorité absolue.**